

Observation n°182 du 13/04/2023

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je suis opposé à l'érection de cette nouvelle centrale de 6 éolienne sur la commune de Doussay.

Doussay et ses environs se voient de très loin.

Veillez considérer ce jugement, cette décision confirmée par la Cour Administrative d'Appel de Nantes en mai 2021 pour un parc éolien. Celle-ci avait notamment relevé que les plateaux agricoles de la région n'offraient que très peu d'éléments naturels capables de dissimuler au moins en partie les constructions, ce qui amplifiait l'impact visuel des éoliennes. Une décision qui a donc été confirmée par le Conseil d'État. (**Le projet de parc éolien de Venesmes, dans le Cher, retoqué par le Conseil d'État**. Publié le 26 juin 2022)

En quoi cela est-il différent à Doussay ?

Non à ce parc éolien à Doussay dont personne ne veut.

Association Vent du Lençloîtrais - Savigny sous faye